



**CELLULE DE COORDINATION DU PROJET  
CREDIT NUMBER IDA-6132-CM**

**APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET**  
N° 0000000742 /AMI/MINHDU/PDVIR/08-24  
DU 19 AOUI 2024

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT FONCIER EN VUE DE  
L'APPUI A LA PREPARATION DE LA COMPOSANTE 2 DU PROJET  
« VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES »**

1. La République du Cameroun a sollicité le concours financier et technique de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre d'un Projet des Villes et de Gestion Foncière Durables.

La Banque mondiale et le Gouvernement du Cameroun se sont accordés pour que le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) finance la préparation du projet. A cet effet, le Gouvernement a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat individuel relatif au Recrutement d'un Expert Foncier en vue de l'appui à la préparation de la composante 2 du Projet Villes et Gestion Foncière durables.

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, (MINHDU, Maitre d'Ouvrage), invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services (première page et page de signature des contrats, certificat/attestation de travail ou de formation, attestation de service fait ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

## **2. Description des tâches :**

Sous la coordination technique des points Focaux du MINHDI et la supervision des aspects fiduciaires du Coordonnateur de la CCP, et en collaboration avec les sectoriels de la CCP et de l'équipe de préparation du Nouveau Projet Urbain, l'Expert Foncier sera chargé de :

- L'identification, la formulation et la mise en cohérence de l'ensemble des activités relatives à la composante 2 du PVGFD ; que ce soit pour les phases préparatoire ou d'exécution ;
- L'élaboration des Termes de Référence de l'ensemble des activités (études, travaux, renforcement des capacités, appui logistique, formations, etc.) relevant de la Composante 2 ;
- La participation aux différentes réunions, ateliers d'information, de formation ou de validation, dans le cadre de sa mission ;
- L'identification des contraintes et goulets d'étranglement susceptibles d'entraver la bonne préparation des activités préparatoires de la composante 2, et y apporter des solutions ;
- La réalisation de toute autre tâche qui lui est confiée par le MINDCAF, le MINHDU ou le Coordonnateur du PDVIR, en appui au PDVIR, dans le cadre de la préparation des activités relevant de la composante 2 du PVGFD.

Les missions et les obligations de l'Expert Foncier sont détaillées dans les TDR.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les TDR aux heures suivantes : 08 heures à 15 heures 30, heure locale et à l'adresse ci-dessous.

### **3.Durée de la mission :**

Le contrat sera conclu pour une durée d'environ quarante-cinq (45) jours ouvrables, répartis sur cinq (5) mois afin de tenir compte des délais pour les réunions et autres ateliers de validation des rapports et payé au forfait conformément au plan d'actions produit par le Consultant et validé par le Maître d'Ouvrage.

### **4.Profil du Candidat :**

- Les qualifications et l'expérience requises pour le poste d'Expert Foncier sont les suivantes :
- Être titulaire d'un diplôme supérieur de niveau BAC+5 au minimum, dans une discipline pertinente (Droit, Urbanisme, Cadastre ou similaire) ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans les domaines de la gestion domaniale, foncière et cadastrale ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans en tant qu'Expert Senior ou Chef de Projet/Chef de Mission, dans une structure technique exerçant dans la gestion domaniale, foncière ou cadastrale en milieu urbain ;
- Avoir une expérience spécifique en matière de droit de l'urbanisme, notamment la loi régissant l'urbanisme de 2004, serait un atout ;
- Avoir une expérience spécifique dans un projet en rapport avec les quartiers précaires au Cameroun ou en Afrique, serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des grands projets réalisés, en cours ou planifiés, dans le sous-secteur foncier, au cours des dix dernières années est un atout ;

- Avoir une bonne connaissance en matière du contexte du développement urbain au Cameroun en général (SND30, Politiques et Stratégies sectorielles, etc.) ; et dans 2 ou 3 Pays Africains présentant les mêmes contraintes, serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des lignes directrices internationales en matière de développement urbain (ODD, Nouveau Agenda Urbain, etc.), serait un atout ;
- Avoir une connaissance des directives et normes en matière foncière, des bailleurs de fonds (U.E, AFD, BM, BAD, etc.), et en particulier sur les questions transversales liées au développement durable et aux changements climatiques, serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des innovations technologiques récentes en matières cadastrale et de gestion foncière ainsi que des outils standards informatiques (Word, Excel, Powerpoint, ...) et de l'Internet ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'une des deux langues officielles du Cameroun et comprendre la seconde ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression.

## **5.Composition du dossier :**

Le dossier devra être composé comme suit :

- Une lettre de motivation datée et signée adressée au Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain ;
- Un Curriculum vitae détaillé, signé et daté faisant état de la (ou des) formations (s) et de l'expérience professionnelle ;
- Une copie du diplôme ;
- Des copies des références et pièces justificatives de l'expérience et des prestations similaires réalisées (première page et page de signature des contrats, certificats/attestations de travail ou de formation, attestation de service fait ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

**6.Il est porté à l'attention des candidats que la sélection sera basée sur la « comparaison des CV ».**

**7.L'Expert Foncier retenu, à l'issue de l'entretien et des négociations concluantes, sera le candidat qui aura présenté les qualifications et l'expérience les plus pertinentes à réaliser la mission.**

**8.Les dossiers complets doivent être déposés en **Un (01) original et Trois (03) copies physiques** à l'adresse ci-dessous, ou par courrier électronique au plus tard le 13 Septembre 2024 à 15 heures 30, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :**

**« Appel à Manifestations d'Intérêts pour le « Recrutement d'un expert foncier en vue de l'appui à la préparation de la composante 2 du projet « villes et gestion foncière durables ».**

A l'attention de Madame le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)-Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes, 4<sup>ème</sup> étage sis immeuble face entrée arrière de la DGSN à Yaoundé, B.P : 615 Yaoundé-Cameroun,  
E-mails : [minhdupdvir@gmail.com](mailto:minhdupdvir@gmail.com); avec copie à [pdue\\_nouadje@yahoo.fr](mailto:pdue_nouadje@yahoo.fr), [chandourenkoma@gmail.com](mailto:chandourenkoma@gmail.com);

Yaoundé, le 09 AOUT 2024



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Le Ministre" above a stylized name, likely "M. MICHE". The signature is written over a decorative flourish.

**Ampliations :**

- CC/PDVIR ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).